

Art-sur-Meurthe

Le Coteau des Vignes se profile à l'horizon

Une quarantaine de personnes ont assisté à la réunion de présentation du futur lotissement « Le Coteau des Vignes », nouvel ensemble résidentiel qui va s'élever au cœur du village, sur la partie arrière de la mairie.

Après avoir présenté le groupe European Homes, en charge de la construction et de la commercialisation, Benoît André, directeur régional au sein de cette société, a détaillé les 150 habitations qui feront partie du paysage local et dont les premiers occupants devraient emménager d'ici 12 à 18 mois.

Maisons individuelles et de villes, appartements, logements seniors, terrains à bâtir, la mixité d'habitants du projet a été présentée en image de synthèse. Le « Coteau des Vignes » s'inscrit dans la politique d'European Homes en matière d'amélioration de l'habitat grâce no-

tamment à l'isolation de grande qualité et l'utilisation de matériaux pérennes, chaque logement disposant du label BBC (Bâtiment basse consommation) et bénéficiant d'un excellent confort thermique et d'une forte réduction des consommations de chauffage.

Place publique

En parallèle avec cette opération qui, rappelons-le, a été initiée par la mairie en 2006, il est prévu la création d'une place publique et la réorientation de la mairie qui se trouvera sur cette même place. Dans ce nouveau « cœur de vie », viendra se greffer un espace dédié aux commerces (salon de coiffure, distributeur de monnaie, pharmacie ?).

Des liaisons piétonnières et cheminement doux sont également prévus ainsi qu'un traitement paysager



■ Une participation intéressée de la part du public.

afin de maintenir le cadre verdoyant de notre commune. Le lancement des travaux est prévu avant la fin de cette année, l'arrivée de la population nouvelle se déroulera en

deux phases bien distinctes et s'étalera sur trois ans.

En fin de réunion, France Putman a vanté les possibilités offertes par la loi Scellier qui permet une réduction

d'impôts tout en sachant toutefois que les acheteurs intéressés devront se décider rapidement puisque cette mesure de défiscalisation est effective jusqu'à la fin 2012.